

P RÉSILLY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Prusiliacum, Présily, Prusellie, Preuselye, Prusulley, Prusillie, Prusilley

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton et bureau de poste d'Orgelet ; chef-lieu de , perception ; paroisse de Dompierre ; à 2 km de Dompierre, 5 km d'Orgelet et 15 km de Lons-le-Saunier. Altitude : 511 m ; du château, 638 m. Les communes de Senay et Saint-Georges ont été réunies à celle de Présilly le 14 septembre 1822.

Le territoire est limité au nord par Alièze ; au sud par Orgelet ; à l'est par Dompierre et Orgelet, et à l'ouest par Moutonne et Réthouse. Senay, Saint-Georges, le Pont de la Thoreigne, la Grange du Château, Beaulieu, les Rippes et la Grange de la Recourbière font partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 4 de Lons-le-Saunier à Genève ; par les chemins vicinaux tirant à Orgelet, à Moutonne, de Dompierre à Orgelet, du Pont de la Thoreigne à Réthouse et par la rivière de Thoreigne.

Le village de Présilly est situé au pied de la montagne des Grands-Bois ; celui de Senay est sur le penchant de cette même montagne, plus au sud ; le hameau de Saint-Georges est dans la plaine, à l'est de Senay, et celui de la Thoreigne, près du pont de ce nom, au bord de la route de Lons-le-Saunier à Orgelet. Les maisons de chacun de ces quartiers sont groupées, construites en pierre et couvertes la plupart en chaume. Celles de Présilly sont disposées sur les deux côtés d'une seule rue. On y remarque la belle habitation de M^{elle} Bouquet.

Population : en 1790 : de Présilly, 241 habitants ; de Senay, 38 habitants et de Saint-Georges, 40 habitants ; population réunie en 1846, 368 ; en 1851, 371 ; population spécifique par km² : 31 habitants ; 96 maisons, savoir : à Présilly, 30 ; à Senay, 9 ; à Saint-Georges, 9 ; à Beaulieu, 1 ; à la Grange du Château, 1 ; au Pont de la Thoreigne, 14 ; à la Grange Baumal, 1 et à la Grange de la Recourbière, 1 ; 99 ménages. En 2002 : 107 habitants. Les jeunes gens s'engagent pour le service militaire et émigrent pour être domestiques et ouvriers dans les villes.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Vocabulaire : saint Pierre et saint Paul. Paroisse de Dompierre.

Série communale à la mairie ; la série du greffe a reçu les cotes 3 E 6254 à 6229, 3 E 8109 et 8110.

Tables décennales : 3 E 1283 à 1291.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 902 et 1285, 5 Mi 16 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1837 : 1122 Ha ; 572 Ha en bois, 358 Ha en terres labourables, 98 Ha en prés, 57 Ha en pâtures, 2 Ha 58 a en sol et aisances de bâtiments et 1 Ha 38 a en friches.



Le sol, très fertile, produit du froment, du maïs, des légumes secs, tels que pois, fèves, haricots, lentilles, des pommes de terre, du chanvre, du mauvais foin, des fourrages artificiels, peu d'orge et d'avoine. On exporte le quart des céréales et on importe le vin. Les céréales sont d'excellente qualité et sont très recherchées par les habitants des hautes montagnes pour servir de semences.

On élève dans la commune du bétail à cornes, peu de porcs et de chèvres et quelques chevaux ; 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la mauvaise pierre à bâtir.

Le seul établissement industriel est une huilerie à manège. Il y a 4 menuisier et 2 maréchaux-taillandiers.

Les habitants fréquentent les marchés d'Orgelet et de Lons-le-Saunier. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et la vente des bois.

Biens communaux : une maison commune, nouvellement bâtie, renfermant la salle de mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 à 25 garçons et 15 filles, et la salle de pompe à incendie ; un joli châlet, dans lequel on fabrique annuellement environ 15.000 kg. de fromages, façon Gruyère ; une pompe à incendie ; deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs à Présilly ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir à Saint-Georges, et deux puits communaux à Senay ; enfin 209 Ha 81 a de bois, pâtures et friches; Senay et Saint-Georges, 159 Ha 82 a de bois, pâtures et prés.

Bois communaux : 167 Ha 62 a; coupe annuelle, 5 Ha ; Senay et Saint-Georges, 142 Ha 82 a ; coupe annuelle, 4 Ha 29 a.

Budget : recettes ordinaires, 3632 fr. ; dépenses ordinaires, 3632 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Une chaîne de montagnes, qui commence à Moutonne, se relève jusqu'à Saint-Maur et se termine brusquement à la naissance du vallon qu'arrose la Sorne. Sur une crête arrondie de cette chaîne, se dressent les ruines majestueuses du château de Présilly. La vue qu'on découvre du haut de ce rocher embrasse la ville d'Orgelet, les vallées de la Thoreigne, de la Valouse, du Suran et un cirque de montagnes aux formes les plus variées. Une immense forêt de chênes recouvrait autrefois tout le territoire compris entre Lons-le-Saunier et Orgelet. La côte des Grands-Bois à Présilly et celle du Chanois du Dompierre, qui se prolongent sur une longueur de plusieurs lieues, n'en sont qu'un faible débris. Ces forêts ténébreuses étaient des sanctuaires vénérés au milieu desquels les druides aimaient à accomplir leurs sanglants sacrifices. Le village de Senay semble tirer son nom des *Senes*, druidesses animées d'un génie particulier, qui passaient pour avoir la puissance d'exciter des tempêtes, de prendre la forme de toute espèce d'animaux, de guérir les maladies les plus invétérées et de prédire l'avenir. On y a trouvé deux hachettes en bronze et deux pièces de monnaies celtiques avec le revers d'un cheval au galop. Le nom de Présilly, *Pruselly*, rappelle aussi le séjour de ces *Selli* ou prêtres qui rendaient des oracles. La vouivre qu'on prétendait voir voltiger autour des ruines du château, les esprits qui en peuplaient les tours, les sorciers, les faux-monnayeurs qui se cachaient dans ses souterrains, sont des croyances populaires qui ont pris leur source dans ces mille traditions transmises par les peuples primitifs de la Séquanie.

La route ouverte par les Romains pour communiquer de Lyon à Besançon, et qui passait à Vampornay et au nord de Dompierre, dut éloigner de ces contrées les druides, que le christianisme ne tarda pas du reste à poursuivre jusque dans leurs derniers retranchements. L'érection du prieuré de Saint-Georges par les moines de Condat, au VI^e siècle, amena la culture et la vie dans ces sombres solitudes.

Prieuré de Saint-Georges ou *de Saint-Joyre* : Un diplôme de l'empereur Frédéric-Barberousse, de l'an 1184, recense parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux l'église de Dompierre avec le prieuré et la chapelle de Saint-Georges. Ce prieuré avait d'immenses possessions dans les limites desquelles étaient compris les territoires de Dompierre, Vampornay, Senay, Présilly, Réthouse, Beffia et Saint-Georges. Trop faibles pour les défendre, les moines qui habitaient cette maison durent en sacrifier une grande partie pour se donner des protecteurs. Le sire de Dramelay offrit son bras et son épée, mais il vendit chèrement ses services. Le village de Saint-Georges, les dîmes et les droits ecclésiastiques dans la paroisse de Dompierre, furent les seules choses que les religieux purent conserver, et encore n'en jouirent-ils pas toujours paisiblement.

En 1235, Guy de Dramelay, sire de Présilly, donna à Guillaume, prieur de Saint-Georges, quarante poses de terre et la justice sur les biens de son prieuré, moyennant une somme de 40 livres estevenantes, et se soumit à être excommunié par le prieur de la chartreuse de Vaucluse et le doyen des montagnes, dans le cas où il inquiéterait ce prieur ou ses religieux. Jacques de Savigna renonça, en 1249, en faveur de ce prieuré, à sa portion de dîmes sur Dompierre, du consentement de Jean de Chalon l'Antique ; son exemple fut imité, en 1267, par les enfants de Guillaume de Dompierre. Visin Brassard de Montaigu, bailli de Rainaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, reconnut ne tenir qu'à titre de bénéfice viager, de l'abbé de Saint-Claude, les dîmes de Béoucie (Beffia), qui dépendaient du prieuré de Saint-Georges (1318).



Le 11 mars 1322, Hugues, abbé de Saint-Oyan-de-Joux, convoqua son chapitre pour délibérer sur les moyens d'acquitter les dettes innombrables dont était chargé son monastère. Il exposa qu'Odon, son prédécesseur, avait été obligé d'emprunter 600 livres de petits tournois des lombards d'Arbois ; d'engager le calice le plus précieux de l'abbaye à Hugues de Pistes, lombard de Montréal, et les droits sur les foires de Bar-sur-Aube à Jacques dit Borget, de *Gais* (Gex) ; et enfin de retenir la jouissance, pendant sept ans, du prieuré d'Arbois ; que les intérêts usuraires qu'il fallait payer pour ces différents emprunts amèneraient infailliblement la ruine prochaine de la maison ; qu'il avait cru devoir emprunter 1500 livres de Renaud de Présilly, prieur d'Arbois, pour payer ces dettes, et lui engager le château des Prés ; mais que cette mesure était inefficace, puisque ce château ne rapportait pas 30 livres de revenu, somme insuffisante même pour payer les intérêts. Après une mûre délibération, il fut décidé qu'on engagerait à Renaud de Présilly, pour en jouir tant qu'il serait prieur d'Arbois, la maison de Saint-Georges avec tous les droits qui y étaient attachés.

Etienne de Beaufort, sire de Beaulieu, réclamait avec instance à Guillaume, abbé de Saint-Claude, une somme de 200 florins qu'il prétendait lui avoir prêtée. Cette dette était niée ; mais, par une sentence rendue le 21 juillet 1356, Gallefin de la Balme, sire de Vallefin, et Jean de la Grange, prieur de Gigny, choisis pour arbitres, reconnurent la légitimité de cette créance. Le difficile était de la payer. L'abbé Guillaume ne trouva d'autre expédient pour se libérer que d'engager les dîmes de Dompierre, Senay, Présilly, Vampornay, à Philippe, fils d'Étienne de Beaufort, avec condition qu'il n'en jouirait que pendant sa vie, et que cette jouissance même cesserait si Philippe se mariait ou devenait abbé, évêque, archevêque ou patriarche. Cette convention fut signée au château de Beaulieu le 7 août 1356, en présence de Hugues de Pymorin, docteur ès-lois, et de Guy d'Antorpe.

Renaud de Dramelay, sire de Présilly, prétendit que les habitants de Saint-Georges étaient ses sujets mainmortables ; qu'il avait sur eux la haute justice et qu'il pouvait les contraindre à faire le guet et garde au château de Présilly, à s'y retirer en cas d'imminent péril de guerre et à contribuer à ses réparations ; qu'il avait enfin la garde du village, notamment le jour de la fête de saint Georges. Guillaume de la Balme, abbé de Saint-Claude, ne voulut admettre aucune de ces prétentions et prouva, tant par titres que par témoins, que les hommes du prieuré de Saint-Georges étaient sujets de son église et qu'ils devaient faire le guet et garde et se retirer au château de la Tour-du-Meix. Par dévotion pour le corps de saint Claude et surtout par crainte d'une sentence défavorable de la part des arbitres nommés, le sire de Présilly non-seulement se désista purement et simplement de ses réclamations, mais encore il fit remise pour l'avenir des redevances que le prieur avait coutume de lui payer pour la garde du village et de la fête patronale (19 juillet 1400). Nicolas Rollin, seigneur d'Authume et de Présilly chancelier du duc Philippe-le-Bon voulut renouveler la querelle ; mais sur les instances de son souverain il abandonna le procès qu'il avait entamé à ce sujet devant le lieutenant du bailli d'aval au siège d'Orgelet (Mâcon, 16 novembre 1434). Dès ce moment, les abbés de Saint-Claude sont restés paisibles seigneurs en toute justice du village de Saint-Georges jusqu'au moment de la révolution.

La maison prieurale est détruite depuis longtemps ; la chapelle est seule restée debout. Vendue nationalement, le 11 mars 1792, à Jean Clerc de Saint-Georges, elle a été convertie en grange. C'est un édifice du style roman, ayant 8m de longueur et 5m 50c de largeur, soutenu de chaque côté par trois contreforts. Deux petites fenêtres, longues et étroites, séparées par un trumeau, en éclairent le fond. L'autel est un massif de pierre. La fête de Saint-Georges était, au moyen-âge, l'occasion d'une *vogue* si considérable, que le seigneur de Présilly était obligé d'y entretenir plusieurs gardes pour faire la police et d'y laisser ses officiers de justice en permanence pendant deux jours entiers.

Seigneurie de Présilly : Elle comprenait dans son enclave la seigneurie de Beaulieu et avait pour limites celles d'Orgelet dont elle relevait, de Moutonne, de Pélapucin et d'Alièze. Le seigneur avait la justice



haute, moyenne et basse sur Présilly, Senay et Réthouse, et la faisait exercer par un bailli un châtelain, un procureur fiscal, un scribe, des sergents et forestiers. Le signe patibulaire à deux colonnes pour l'exécution des criminels était au-dessous de la *Côte de Layat*. Les sujets devaient deux corvées par an, le guet et garde et la montre d'armes au château, l'impôt des quatre cas et les lods sur les mutations d'immeubles à raison d'un gros par franc. Le principal revenu de cette terre consistait en forêts.

Charte de franchises : Les habitants de Présilly, qualifiés de bourgeois, avaient reçu, au XIII^e siècle, une charte de franchises, et avaient la faculté d'élire annuellement, pour administrer les affaires de leur communauté, deux prud'hommes qui prêtaient serment entre les mains du seigneur ou de son bailli et deux messieurs pour la garde des fruits. Ils avaient des droits importants dans les forêts pour leur chauffage et leurs constructions et des droits de parcours. Les communaux ne pouvaient être cultivés que du consentement du seigneur. Les bourgeois pouvaient chasser, mais ils devaient porter au château, dans les vingt-quatre heures, d'un cerf tué, le quartier de derrière du côté droit; d'un sanglier, la hure; de l'ours, la patte droite.

Seigneurs : Le plus ancien seigneur connu de Présilly est *Fromont*, sire de Dramelay, qui assista, en 1193, comme témoin, à un traité de paix entre Otton, comte palatin de Bourgogne, et le comte Étienne. *Guy* de Dramelay, son fils et son successeur, négocia, en 1231, un accommodement entre l'abbé de Saint-Claude et Amédée, sire de Coligny, et fit, en 1234, de grandes libéralités à Guillaume, prieur de Saint-Georges, du consentement de Fromont II et de Pierre, ses fils.

Fromont II, sire de Présilly, marié à Jeanne de Vaudrey, en eut un fils du nom de *Hugues* ou *Huguenin* qui lui succéda. Hugues étant mort sans postérité, Jean de Dramelay, fils de Pierre, son cousin, recueillit tout son héritage au moyen d'un traité qu'il fit, en 1312, avec Guichard du Saix, seigneur d'Arnans, son beau-frère. *Jean* de Dramelay, sire de Présilly, tuteur des enfants mineurs de Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, laissa pour héritier *Renaud*, sire de Dramelay, chevalier, son petit-fils, qui fit grande figure à Poligny où il avait fait bâtir un hôtel magnifique. Ce seigneur accompagna, en 1367, Tristan de Chalon, son suzerain, dans son voyage d'outre-mer. Le 23 juillet 1408, il donna ses terres de Présilly et de Beaufort à Étienne de Salins, son neveu, époux de Louise de Rye. Il continua néanmoins d'en jouir pendant quelques années, mais comme simple administrateur.

Etienne de Salins laissa trois filles: *Louise*, épouse de Charles de Clermont-Vaucaire, qui eut la seigneurie de Poupet ; *Renaude*, mariée en 1419 à Lancelot de Luyrieux, qui eut la terre de Beaufort, et *Guigonne*, épouse de Nicolas Rollin, seigneur d'Authume, chancelier du duc Philippe-le-Bon, à laquelle échut la seigneurie de Présilly.

Par un acte du 21 juin 1432, le duc de Bourgogne, seigneur d'Orgelet, ensuite de la confiscation prononcée sur Louis de Chalon-Auxerre, concéda à Nicolas Rollin la faculté de couper dans la forêt du Chanois de Dompierre tous les bois qui lui seraient nécessaires pour réparer sa forteresse de Présilly. Ce dernier mourut le 28 janvier 1462 (n. st.), laissant la terre de Présilly à Louis Rollin, l'un de ses fils, qui fut tué à la bataille de Granson. Louis Rollin, deuxième du nom, seigneur d'Aimeries, petit-fils de Nicolas Rollin, vendit, en 1500, à Adrien, fils de Lancelot de Vaudrey, seigneur de Courlaoux et du Pin, la terre de Présilly qu'il racheta peu d'années après, et institua pour son héritière Anne de Château-Vilain, sa cousine, veuve en premières noces de Jacques de Dinteville, et remariée, en 1508, à Marc de la Baume, comte de Montrevel, lieutenant-général pour le roi de France en Champagne et en Brie. Cette dame et Joachim de la Baume, son fils, vendirent Présilly, en 1533, à *Claude* de la Baume, baron de Mont-Saint-Sorlin, maréchal de Bourgogne., chevalier de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan ordinaire de l'empereur Charles-Quint. Le 23 octobre de la même année, Henri de Nassau, au nom de René de Nassau, son fils, permit à cet acquéreur de prendre possession de Présilly, sans danger de commise. *Claude* de la Baume testa à Arbois en 1540, et y mourut peu de temps après. Il fut inhumé dans l'église Saint-Just de cette ville. *François* de la Baume, né du mariage de Claude de la Baume et de Guillemette d'Ygny, frère de Claude de la Baume, archevêque de Besançon, puis cardinal, fut baron de Mont-Saint-Sorlin et seigneur de Présilly, bailli d'amont, capitaine de la ville de Besançon, gouverneur de Savoie, Bresse, Bugey et Valromey. Il devint comte de Montrevel par son mariage avec Françoise de la Baume, sa cousine. La terre de Présilly fut vendue par décret pour payer les dettes de sa succession et acquise par sa veuve.

Antoine de la Baume, son fils, reçut ce domaine de la libéralité de sa mère. Etant allé en France après la mort de son père, le roi Charles IX le nomma gentilhomme servant de sa maison. Il commandait au siège de Genève, en 1593, un régiment de 1500 hommes. Après la mort du baron de Montmartin, son beau-père, il eut les charges de grand-gruyeur et de colonel-général de l'infanterie au comté de Bourgogne. Il fut tué au siège de Vesoul, en 1595.



Claude-François de la Baume, son fils, seigneur de Présilly, né au château de Pesmes en 1584, fut fait chevalier au camp devant Ostende, en 1602, par l'archiduc Albert, et devint, en 1619, conseiller d'état du roi Louis XII. Ses actions d'éclat lui valurent le titre de maréchal-de-camp en 1621, et il obtint même le brevet de maréchal de France. Blessé mortellement au siège de Taillebourg, le 30 mai 1621, il expira, peu de jours après dans les bras du roi. Ce seigneur avait épousé, le 5 juin 1602, Jeanne d'Agoult de Montauban, issue de l'une des plus illustres familles de France.

Ferdinand, son fils, comte de Montrevel et seigneur de Présilly, fut nommé, à l'âge de 17 ans, mestre de camp du régiment de Champagne, et commanda ce régiment au siège de Saint-Jean-d'Angély et au siège de Royon, où il fut blessé. Marié en 1623 à Marie Oliez de Nointel, dont il eut plusieurs enfants, il mourut en 1678. Après sa mort, ses terres de Saint-Julien, de Présilly et de Courlaoux furent mises en décret et restèrent sous le séquestre jusqu'en 1733. C'est alors que le chevalier Claude-Hubert, marquis de Lezay-Marnézia, brigadier des armées du roi, commandant en chef à Toulon, acquit de Melchior-Esprit de la Baume, chevalier, comte de Montrevel, les trois domaines saisis, par acte notarié passé à Paris le 14 juin 1733. Les descendants de cet acquéreur en sont restés propriétaires jusqu'en 1807, époque à laquelle MM. Ruty et Baumal achetèrent de M. le marquis de Lezay le domaine de Présilly, qu'ils revendirent, en 1846, à M. de Mérona, possesseur actuel.

Château : Il se composait d'un énorme donjon isolé de tous côtés par de larges et profonds fossés creusés dans le roc vif, avec une ceinture de murailles extérieures et un pont-levis. De ce donjon on communiquait à la forteresse qui était au sud par un second pont-levis. La maison-forte était entourée par un mur et des fossés aussi creusés dans le roc. Elle se composait d'une grosse tour carrée formant avant-corps, sous laquelle était placée la porte, munie d'une herse ; de deux autres tours carrées aux angles de la même façade, et d'une suite de bâtiments percés d'ouvertures à plein cintre et de meurtrières et disposés autour d'une cour. Au centre de cette cour étaient une chapelle castrale dédiée à saint Georges, et une citerne. Les cheminées des appartements réservés au seigneur étaient ornées de belles colonnettes avec chapiteaux. A l'ouest de la maison-forte était une cour, close de murs, servant à recevoir le bétail et les meubles des retrahants. La basse-cour renfermait une tour servant de pigeonier et deux belles granges couvertes en laves, dont toutes les chambres étaient voûtées. Un chemin couvert communiquait du château à la fontaine du Machuron, qui était intarissable et assez abondante pour servir d'abreuvoir aux chevaux. Deux chemins conduisaient à la forteresse : l'un, assez large, contournait la montagne et servait pour les voitures; un autre, garni de trois cents degrés d'escalier, de 30° de largeur, gravissait le rocher presque en ligne droite. Ce château, séjour favori de Claude de la Baume, maréchal de Bourgogne, de François, son fils, et d'Antoine, son petit-fils, qui l'habita pendant toute l'année 1584, fut assiégé par le vicomte d'Arpajon au mois de juillet 1637, en même temps que la ville d'Orgelet et les châteaux de Moutonne, de Pymorin et de la Tour-du-Meix, et fut occupé par les Français qui y laissèrent un poste jusqu'en 1641. La garnison paraît s'y être défendue vaillamment, car tous les murs sont criblés de coups de canon. Le 7 novembre 1673, le comte d'Alvelda envoya l'ordre au capitaine Lacuzon de faire travailler au renversement et à la ruine des murailles et des fortifications de ce château. Trois jours après, il lui écrivit : « En réponse à la vôtre, je vous dirai que Muyard de Moirans a ordre de vous livrer les 2000 livres de poudre que je vous ai accordées, dont vous pourrez employer moitié à faire sauter les fortifications du château de Présilly qui ne pourront pas être démolies autrement, à quoi je vous ordonne de faire travailler incessamment, et pour la poudre que vous avez arrêtée des marchands savoyards, vous pouvez vous en servir en attendant que j'ordonne si on en rendra le prix aux propriétaires ou non.» On ignore comment Lacuzon exécuta les ordres d'Alvelda, mais il est certain que le château était encore à peu près entier en 1790. Il est peu de ruines en Franche-Comté mieux conservées et plus remarquables que celles de cette forteresse.

Prévôté : La prévôté de Présilly était inféodée à une famille noble qui portait le nom de ce village et qui était alliée aux seigneurs de cette terre. *Nicolas* de Présilly vivait en 1310 ; *Renaud* de Présilly était prieur d'Arbois en 1322 ; *Richard* de Présilly fut, en 1328, l'un des principaux, complices du meurtre d'Étienne



de Saint-Dizier, sire de Saint-Laurent-la-Roche. C'est lui probablement qui indiqua la mare réputée sans fond, vers le chemin tirant d'Alièze à la fontaine du Machuron, dans lequel fut jeté le cadavre de la victime. Jean, sire de Châtel-Belin, seigneur d'Orgelet, ne dédaigna pas de venir, en 1396, avec une suite brillante, assister aux noces de *Pierre* de Présilly, l'un de ses vassaux les plus affectionnés.

Seigneurie de Beaulieu, *Béliou* ou *Belu*, en latin *Bellus locus* : Cette terre n'était qu'un démembrement de la seigneurie de Présilly. Elle consistait dans la justice haute, moyenne et basse sur les habitants de Beaulieu, sur certains meix et sujets de Présilly et Senay et dans la propriété de vastes forêts. Le seigneur avait un signe patibulaire à deux colonnes, pour l'exécution des criminels, dans le lieu dit *sur Bussia*. Les sujets devaient faire le guet et garde au château et contribuer à ses réparations.

Seigneurs : Les premiers seigneurs de Beaulieu étaient de la maison de Beaufort, issue des sires de Dramelay. *Étienne* de Beaufort sire de Beaulieu, habitait le château de ce nom en 1356, et eut pour fils et successeur *Philippe* de Beaufort. *Guillaume* de Beaufort, chevalier, fils de Philippe, possédait la seigneurie de Beaulieu en 1390, et la transmit à *Antoine*, son fils, qui se reconnut, en 1403, l'homme-lige de Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et fit hommage de sa forteresse, en 1409, au duc et comte de Bourgogne. Nicolas Rollin, seigneur de Présilly, acheta ce fief d'Antoine de Beaufort en 1433. Louis II, Rollin, son petit-fils, le revendit, en 1497, à Louis Morel, seigneur d'Écrilles. Pernelle Morel, fille de cet acquéreur, le porta en dot à Léonard de la Tour-Saint-Quentin, son époux. Léonard de la Tour mourut en 1559, laissant trois fils, *Étienne*, *Alexandre* et *Louis*.

Par un partage passé le 31 octobre 1559, ce domaine échut dans le lot d'Étienne, l'aîné, qui le transmit à François de la Tour, son fils, unique, vivant en 1591. Ce dernier le vendit avant 1609 à Claude-François de la Baume, qui la réunit à la terre de Présilly dont il ne fut plus séparé.

Château : Il était bâti au milieu d'une plaine, sur une éminence artificielle ceinte de profonds fossés, entre le château de Présilly et le pont de la Thoreigne. Il devait être considérable et d'une grande solidité. Une citerne pavée et voûtée était assez vaste pour qu'une voiture pût tourner dans l'intérieur. Il reste une cave magnifique sur laquelle est construite une maison de cultivateur. Ce château fut démoli, en 1595, par les troupes d'Henri IV.

Oratoire de N.-D.-de-Pitié : On traversait autrefois le ruisseau de la Thoreigne sur un pont en bois décoré d'un oratoire renfermant une statue de la Vierge tenant le Christ sur ses genoux. Lorsque ce pont fut construit en pierre au XVIII^e siècle, on éleva sur le pré voisin un oratoire dans lequel fut déposée cette statue. L'oratoire fut à son tour renversé en 1790. La statue fut recueillie par la famille Mathieu qui la possède encore. Elle est en chêne ; son exécution est assez soignée. Le bois est devenu noir comme de l'ébène.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura.—Annuaire du Jura, année 1851.